COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 DECEMBRE 2020– 20h00
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

Présents :

ANGLESIO Hélène	**BOURELLY** Morgane	**FONTAINE** Nathalie	**MOUROUX** Nicolas
AUCAGNE Georges	**CAMILLERI** Jean Luc	**GOYON** Marie Angélique	**PARET** Karine
BESSARD Benjamin	**COLLARD** Sophie	**LANDRIX** Jérémy	**PELLETIER** Bruno
BOST Marie Ange	**DURAND** Hervé	**LAUNAY** Jean Paul	**TRESPAILLE** Denise
BOURCET Sandrine	**FERNANDEZ** Agapito	**MOREL** Dominique	

Avant de commencer, Monsieur le Maire tient à remercier les agents techniques pour avoir confectionner des décorations de Noël innovantes. Il souligne leur initiative et leur travail d'équipe.

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, GOYON Marie Angélique, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du 22 octobre 2020 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier procès-verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.
Aucune remarque.
Le procès-verbal du 22 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations diverses

Objet : **Décision modificative n° 2**

Tous les ans, le fonds de concours concernant le fonctionnement de la micro crèche de Saint Cyr sur Menthon est sollicité par la communauté de communes. Or l'année 2018 a été oubliée. Du coup le compte concerné le 657351 n'a pas été assez alimenté lors de l'élaboration du budget.
De plus, il convient d'ajuster certains comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les virements et augmentations de crédits suivants :

PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			**RECETTES**		
CPTES	LIBELLES	MONTANT	CPTES	LIBELLES	MONTANT
60632	Fournitures petit équipement	1 500,00 €			
615228	Entretien bâtiments publics	- 1 500,00 €			
61558	Autres biens mobiliers	1 500,00 €			
6156	Maintenance	3 000,00 €			
6411	Personnel titulaire	- 11 500,00 €			
6413	Personnel non titulaire	7 000,00 €			
6451	Cotisations à l'URSSAF	- 3 600,00 €			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	- 4 000,00 €			
657351	Cotisations groupement de rattacher	7 600,00 €			
TOTAL		**- €**	***TOTAL***		**- €**

Objet : **Attribution d'un fonds de concours à la communauté de communes de la Veyle : fonctionnement de la micro crèche Années 2018 et 2020**

Conformément à l'article L.5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la commune peut octroyer le versement d'un fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,

Considérant qu'il était convenu entre la communauté de communes de la Veyle et la commune de Saint Cyr sur Menthon que cette dernière prendrait en charge une partie des coûts,

Considérant que le fonds de concours de l'année 2018 n'a pas encore été sollicité,

Vu la délibération du 28 septembre 2020 de la communauté de communes sollicitant la commune de Saint Cyr sur Menthon pour le versement d'un fonds de concours pour le fonctionnement de la micro crèche pour les années 2018 et 2020

Considérant que les plans de financement seraient les suivants :

2018	**Montant TTC**	**%**
Cout de fonctionnement (011)	24 950 €	
Fonds de concours Saint Cyr sur Menthon	7 580 €	30.38
Autofinancement Com communes de la Veyle	17 370 €	69.62
		100.00

2020	**Montant TTC**	**%**
Cout de fonctionnement (011)	22 100 €	
Fonds de concours Saint Cyr sur Menthon	7 885 €	35.68
Autofinancement Com communes de la Veyle	14 215 €	64.32
		100.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve le versement d'un fonds de concours d'un montant de 7 580 € à la communauté de communes de la Veyle pour la prise en charge partielle des frais de fonctionnement de la micro crèche pour l'année 2018.et le versement d'un fonds de concours d'un montant de 7 885 € à la communauté de communes de la Veyle pour la prise en charge partielle des frais de fonctionnement de la micro crèche pour l'année 2020.
Il autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : **Adhésion au contrat d'assurance collective GROUPAMA**

Le Maire rappelle à l'assemblée que notre contrat d'assurance des risques statutaires passé avec le centre de gestion de l'Ain géré par l'intermédiaire de Gras Savoye arrive à échéance au 31 décembre 2020.
De nouvelles propositions de garanties nous ont été faites, elles ont été mises en concurrence avec celles de Groupama gérées par l'intermédiaire de CIGAC.
Groupama nous présente des taux et des délais de franchise en adéquation avec les besoins de notre commune, ainsi qu'une garantie de maintien des taux sur 3 ans.
Le contrat proposé est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales et prendra effet au 01/01/2021 pour une durée de 4 ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle sous réserve de respecter un préavis de 3 mois.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à adhérer au contrat de prévoyance statutaire proposé par Groupama géré par l'intermédiaire de CIGAC.
La dépense résultant de l'exécution du contrat pour les années 2021 et suivantes sera inscrite au budget.

Objet : **Conventions de mise à disposition de locaux communaux**

Le Maire rappelle à l'assemblée que certaines associations utilisent des bâtiments communaux de façon permanente, il convient donc de régir les modalités d'utilisation.

Il s'agit de :

la société de chasse qui utilise un local situé Route des Communaux

L'Hameçon, société de pêche qui utilise un local situé Route des Communaux

L'association musicale comprenant l'harmonie et l'école de musique qui utilise un local de la salle polyvalente

L'Union sportive Saint Cyrienne de Football qui utilise les locaux du stade ainsi que deux terrains de pratique

L'association de la bibliothèque Au coin du livre qui utilise un local de la salle polyvalente

Les conventions proposées définissent en détail les locaux mis à disposition, les modalités d'utilisation, d'entretien, de réparation des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux communaux passées avec les associations nommées ci-dessus.

3) Compte rendus des commissions communales

Commission Jeunesse :
Protocole temps périscolaire : Karine PARET signale qu'un protocole de secours à suivre en cas de blessure pendant les temps périscolaires a été proposé. Il a reçu l'aval des personnes concernées (agents communaux, directeur d'école).
Il pourra donc être mis en service rapidement
Pass jeunes : il est destiné aux jeunes de 15 à 25 ans et leur permet de bénéficier d' avantages sportifs, culturels.... Il est financé par la région Auvergne Rhone Alpes.
Mais les jeunes résidents dans l'Ain et étant scolarisés en Bourgogne n'y avaient pas droit.
Karine PARET a fait remonter ce problème aux services de la région Auvergne Rhone Alpes qui s'engage à voter des modifications lors de leur prochaine réunion.
Un travail de communication devra être fait auprès des jeunes

Groupe broyeur : il a assisté à une démonstration de matériel. Des devis ont été reçus. La réflexion se poursuit.

Commission bulletin municipal : Il est presque terminé.
Hélène ANGLESIO remercie la commission et les agents administratifs du travail effectué.

Compte-rendus des commissions intercommunales

Culture et tourisme : Marie Ange BOST
Elle fait le bilan des activités culturelles de l'année
Les journées du patrimoine : 15 sites ouverts, 3800 visiteurs ont été comptabilisés dont 3000 au Domaine des Saveurs – Les Planons
Saveurs en Veyle : plus de 1000 visiteurs pendant 3 jours.
Des journées repas poulets de Bresse : la communauté de communes a racheté des poulets de Bresse pour les distribuer dans les cantines pour soutenir les éleveurs locaux.
Des soirées débat, concours dictée, expositions photos, salon du livre, marché de producteurs, animation anti gaspi ont également eu lieu.
En ce qui concerne le tourisme, la base de loisirs a enregistré une explosion des réservations au niveau du locatif. L'attraction pour les jeunes sous forme de structure gonflable a été loué par la communauté de communes a bien fonctionné.
Le camping déplore le manque de visiteurs étrangers.
Elle fait également état des projets à venir notamment des expositions au Château de Pont de Veyle à la mi janvier 2021
Marie Ange BOST a été nommé référente pour les chemins de randonnée, une mise à jour des chemins existants devra être faite. Les chemins devront être vus une à deux fois par an pour noter les travaux d'entretien éventuels à faire.

Aménagement du territoire : Bruno PELLETIER
Le SCOT et le PLUi se rapproche du calendrier demandé par l'Etat.
La commission souhaite relancer les unions commerciales sur le canton en collaboration avec la Chambre de Commerce.
La réflexion est menée aussi pour la création de marchés de producteurs locaux.
B. PELLETIER déplore le peu de présents lors des réunions de cette commission.
JL CAMILLERI informe qu'un COPIL a eu lieu, il a examiné la consommation de foncier sur chaque commune.
Les travaux du PLUi devraient être terminés en octobre 2021 pour une adoption définitive en octobre 2022.

Transition écologique et mobilités : Nathalie FONTAINE
La présentation du Plan climat a été faite, des exemples ont été donnés (extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, paillage pour réduire la consommation d'eau…).
La commission souhaite à améliorer les déplacements en vélos et le covoiturage.

Services aux publics et aux familles : Sandrine BOURCET
La commission a visité le pôle multi accueil.
Elle a exposé le fonctionnement des structures d'accueil des jeunes enfants et des bons de transports pour personnes âgées.
Elle réfléchit à intégrer les conseillers inter communaux de jeunes dans chaque conseil municipal de commune.

SCOT : Jean Paul LAUNAY
C'est un syndicat mixte qui regroupe la communauté de communes de la Veyle et la communauté de communes Bresse et Saône. Il va régir l'aménagement du territoire sur l'ensemble des communes membres.

Les travaux sont déjà bien avancés. Il travaille sur une harmonisation des décisions avec le PLUi pour éviter les contradictions futures.

SMIDOM : Georges AUCAGNE
Il déplore toujours l'état de saleté des points d'apports volontaires (PAV) et souligne l'efficacité des caméras posées sur les sites.
Une augmentation des tarifs est proposée pour 2021.
JL CAMILLERI souligne l'efficacité de nos agents communaux pour nettoyer les PAV de notre commune.

4) Questions diverses

Maison de santé : la SEMCODA a entériné le projet.
Une présentation sera faite lors du prochain conseil municipal.

Lotissement les Jardins de St Cyr
Un permis d'aménager de 8 lots a été accordé. Les préconisations d'évacuations des eaux pluviales n'ont pas été respectées.

Fibre : Orange installe la fibre sur St Cyr.

Achat d'auto laveuse : devis accepté pour une pour le groupe scolaire et une pour la salle polyvalente.

Achat terrain LAMBERET : la promesse de vente a été signée avec la société LAMBERET avec une date de vente effective qui correspondra à la mise en place du PLUi (automne 2022).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Le 10 décembre 2020
Monsieur le Maire,

Le secrétaire

MAGOYOU